INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

DECISION N° 2014 - S – 04

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 12 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Luc DAIRIEN directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU l'arrêté interministériel du 21 juillet 2014 du Ministre en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt plaçant Monsieur Xavier PAUL en position de détachement auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité en qualité de secrétaire général,

DECIDE

- ARTICLE UNIQUE -

Durant la période du 11 juillet 2014 au 31 août 2014, délégation est donnée à Monsieur Xavier PAUL, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité tous actes, décisions ou correspondances.

Fait à Montreuil, le 22 juillet 2014

Le Directeur de l'INAO

Jean-Luc DAIRIEN

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE
TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr